

6. LES PRATIQUES BUDGÉTAIRES

Budgétisation sensible au genre

Mettre fin aux inégalités entre les genres est source d'importants bienfaits pour la société comme pour l'économie. Comblant les écarts en matière d'emploi qui existent entre les femmes et les hommes peut en outre renforcer la croissance et la reprise économiques. La mise en œuvre d'une budgétisation genrée peut permettre de s'assurer que la politique budgétaire favorise la réalisation des objectifs relatifs à l'égalité des genres tels que la participation accrue au marché du travail, des gains de PIB et l'amélioration de la viabilité des finances publiques (Nicol, 2022). Les résultats de l'édition 2022 de l'enquête de l'OCDE sur la budgétisation sensible au genre font apparaître une progression régulière de la pratique de la budgétisation genrée, à savoir : 23 pays de l'OCDE ont mis en place ce type de mesure en 2022 (61 %) contre 17 en 2018 (50 %) et 12 en 2016 (35 %) (graphique 6.4).

Cet indice de l'OCDE permet d'évaluer l'ampleur de la mise en œuvre de la budgétisation genrée dans ses pays membres. L'indice 2022 a été conçu à partir des cinq rubriques constitutives de la version 2023 du cadre de l'OCDE en matière de budgétisation sensible au genre : 1) dispositifs institutionnels et stratégiques ; 2) environnement porteur ; 3) méthodes et outils ; 4) responsabilité et transparence ; et 5) impact (Gatt Rapa et Nicol, 2023b et 2023c à paraître).

La version 2022 de l'indice de l'OCDE sur la budgétisation sensible au genre est représentée sur le graphique 6.5. Sept pays ont obtenu un très bon score (0.6 ou plus). Le Canada, qui a légiféré sur la question de la budgétisation sensible au genre et la diversité dès 2018, a enregistré le score le plus élevé. Des scores très élevés ont également été obtenus par l'Autriche, la Corée, l'Espagne, l'Islande, le Mexique et la Suède. Bien que les approches de la budgétisation sensible au genre varient entre ces différents pays, le point commun de tous ceux dont le score est élevé est une approche globale incluant toutes sortes de mesures relevant des rubriques précitées.

La rubrique des dispositifs institutionnels et stratégiques est celle où les scores sont les plus importants, avec une moyenne de 0.13. Les pays enregistrant le plus haut score (0.20) dans ce domaine sont ceux qui possèdent une base juridique bien définie (une loi ou une Constitution), qui fixent des objectifs clairs en matière d'égalité des genres dans leurs politiques publiques, et où la mise en œuvre de la budgétisation sensible au genre est conduite par l'autorité budgétaire centrale ; c'est le cas par exemple de la Colombie, de l'Islande et de la Corée (voir graphique G.3.4 en ligne).

Les deux nouvelles rubriques ajoutées à l'indice – d'une part, la responsabilité et la transparence ; d'autre part, l'impact – correspondent aux scores les plus faibles, signe qu'il existe une marge d'amélioration des mécanismes de surveillance et de l'utilisation effective des données recueillies au travers de la budgétisation sensible au genre. Avec un score moyen de 0.09 pour la responsabilité et la transparence, les pays qui se démarquent en la matière sont ceux qui incluent dans leurs documents budgétaires des informations sur le genre et qui ont mis en place des processus de supervision comme des notifications régulières au parlement et des auditions devant des commissions parlementaires sur la question de la budgétisation sensible au genre. C'est le cas par exemple de l'Autriche, qui obtient le score record de 0.18 (graphique 6.6). Les scores enregistrés pour l'impact sont également comparativement faibles, avec une moyenne de 0.07. Les éléments permettant l'obtention d'un meilleur score sont l'utilisation régulière d'éclairages relatifs à la budgétisation sensible au genre dans les décisions budgétaires, ainsi que la prise en compte de la problématique de genre dans l'élaboration des politiques et l'affectation des ressources, comme dans le cas du Canada qui obtient le score le plus élevé, 0.2 (voir graphique G.3.5 en ligne).

Méthodologie et définitions

Les données proviennent des réponses à l'édition 2022 de l'enquête de l'OCDE sur la budgétisation sensible au genre, qui a été soumise aux autorités centrales/fédérales des 38 membres de l'Organisation au 1 mars 2022. Les réponses ont été fournies principalement par les hauts responsables du budget relevant de l'administration budgétaire centrale. Elles représentent le point de vue des pays sur leurs pratiques et procédures actuelles.

La même pondération est attribuée à chacune des cinq rubriques constitutives de l'indice de l'OCDE sur la budgétisation genrée (0.20 %). L'indice va de 0 à 1 : les pays ayant une pratique avancée de la budgétisation genrée obtiennent un score de 0.6 et plus, ceux avec une pratique intermédiaire enregistrent un score compris entre 0.3 et 0.6, et ceux ayant une pratique limitée se situent à 0.3 et moins. Les scores de chaque pays ont été obtenus en additionnant les scores pondérés obtenus dans chacune des rubriques, allant de 0 à 1. Les variables et les pondérations utilisées pour établir l'indice ont été sélectionnées par des experts de l'OCDE en fonction de leur pertinence ; elles ont ensuite été examinées par les délégués des pays participant au Réseau des Hauts Responsables du Budget sur la Budgétisation Sensible au Genre. Pour en savoir plus sur l'indice, voir l'annexe 1.

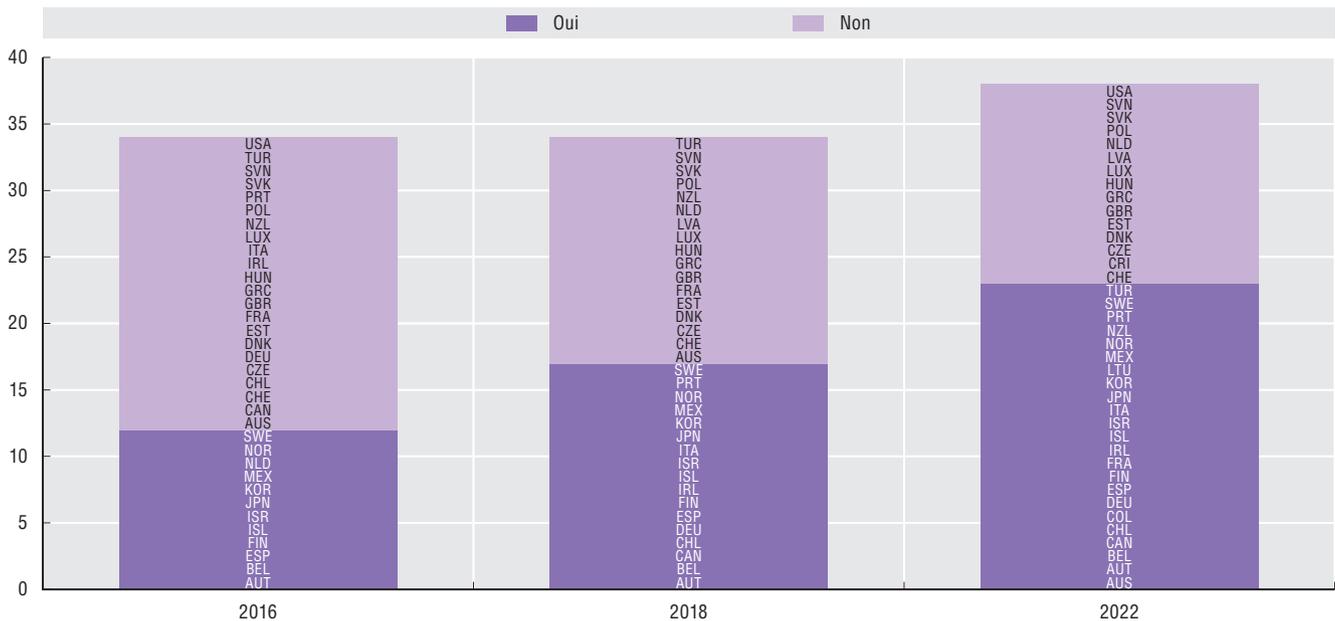
Pour en savoir plus

- OCDE (2023), « Bonnes pratiques de l'OCDE en matière de budgétisation sensible au genre », *OECD Journal on Budgeting*, vol. 23/1, <https://doi.org/10.1787/78a7e5f7-fr>.
- Gatt Rapa, K. et S. Nicol (2023b, à paraître), « Gender Budgeting in OECD Countries 2023 », Éditions OCDE, Paris.
- Gatt Rapa, K. et S. Nicol, (2023c, à paraître), « OECD Framework for Gender Budgeting », Éditions OCDE, Paris.
- Nicol, S. (2022), « Gender budgeting: The economic and fiscal rationale », *OECD Journal on Budgeting*, vol. 22, n° 3, <https://doi.org/10.1787/9ca9b221-en>.

Notes relatives aux graphiques

- 6.4. Pays ayant mis en place la budgétisation sensible au genre depuis 2018 : Australie, Colombie, France, Lituanie, Nouvelle-Zélande et Türkiye. En Nouvelle-Zélande, cette mise en place est expérimentale. Le Luxembourg, la Lettonie et la Slovaquie envisagent sérieusement d'adopter ce mode de budgétisation. Pour 2018, aucune donnée n'est disponible concernant la Colombie, le Costa Rica, les États-Unis et la Lituanie. Pour 2016, aucune donnée n'est disponible concernant la Colombie, le Costa Rica, la Lettonie et la Lituanie.
- 6.5. Actualisation par rapport à la première mise en œuvre de l'édition 2018 de l'indice de l'OCDE sur la budgétisation sensible au genre, afin de voir l'évolution des pratiques.
- G.3.4 (Indice de budgétisation sensible au genre de l'OCDE : élément constitutif sur les dispositions institutionnelles et stratégiques, 2022) et G.3.5 (Indice de budgétisation sensible au genre de l'OCDE : élément constitutif sur l'impact, 2022) sont disponibles en ligne dans l'annexe G.

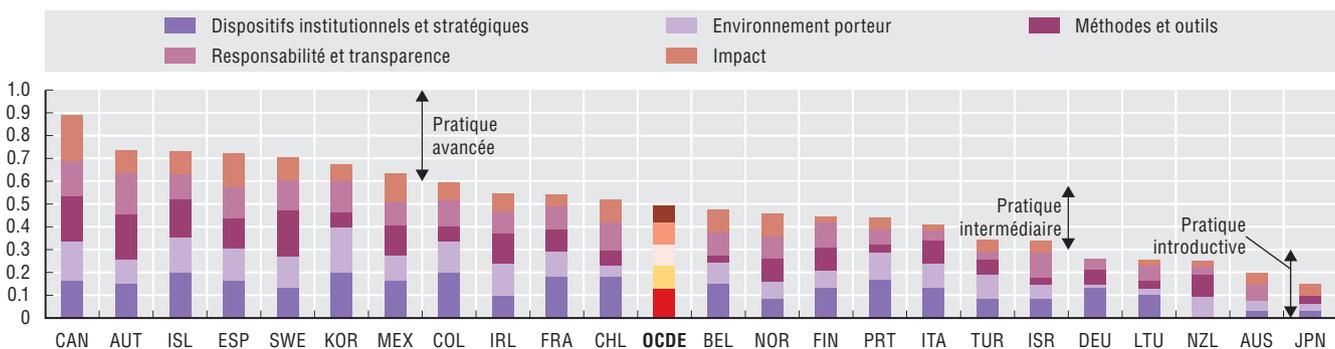
6.4. Pratique de la budgétisation sensible au genre en 2016, 2018 et 2022



Source : OCDE (2022), Enquête de l'OCDE sur la budgétisation sensible au genre ; OCDE (2018), Enquête de l'OCDE sur les pratiques et procédures budgétaires ; et OCDE (2016), Enquête de l'OCDE sur la budgétisation sensible au genre.

StatLink <https://stat.link/7ltbu2>

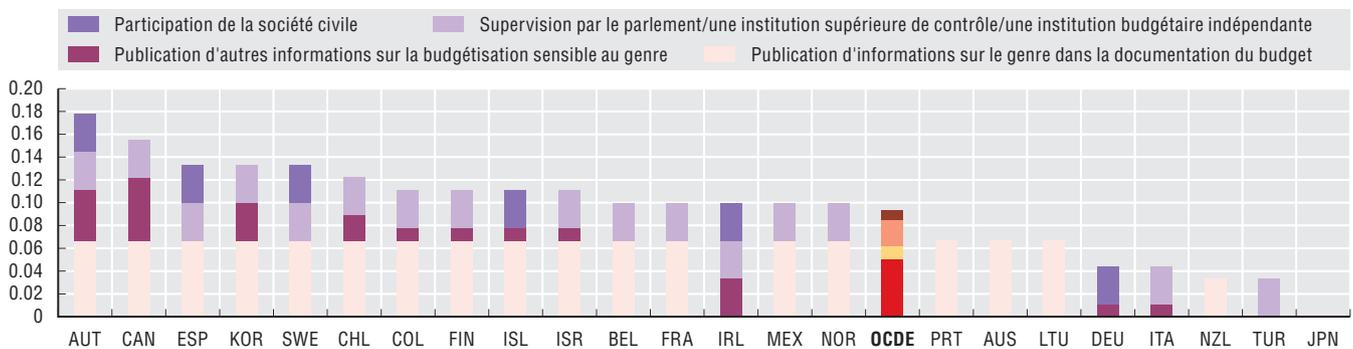
6.5. Indice de l'OCDE sur la budgétisation sensible au genre, 2022



Source : OCDE (2022), Enquête de l'OCDE sur la budgétisation sensible au genre.

StatLink <https://stat.link/1yc2hz>

6.6. Indice de l'OCDE sur la budgétisation sensible au genre : élément constitutif sur la responsabilité et la transparence, 2022



Source : OCDE (2022), Enquête de l'OCDE sur la budgétisation sensible au genre.

StatLink <https://stat.link/4p9zd8>



Extrait de :
Government at a Glance 2023

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/3d5c5d31-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2023), « Budgétisation sensible au genre », dans *Government at a Glance 2023*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/00a43e7e-fr>

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.